

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Narbonne
SAINT JEAN DE BARROU - COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 22 octobre 2025 à 18 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel DIAZ.

Secrétaire de la séance : Sophie CONQUET TALLAVIGNES

Présents : Michel DIAZ, Sophie CONQUET TALLAVIGNES, Daniel VEDRENNE, Nicole SIMON, Emilie ROUBY, Didier BENASSIS, Daniel CRASTE

Représentés : Thierry BELIARD représenté par Michel DIAZ

Absents et excusés : Patrick MONSAINT, Christian PELA

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Décisions modificatives de crédits M57 et M49

Délibérations du conseil :

Demande de subventions au fond vert pour le financement de panneaux photovoltaïques sur la source Saint François (N° DE_060_2025)

Le Maire rappelle aux Conseillers que la Commune s'est engagée depuis plusieurs années à utiliser des énergies vertes. C'est un moyen de produire une énergie 100% renouvelable, de réduire les émissions de CO2 et donc l'impact sur l'environnement.

Dans ce cadre, la pose de panneaux photovoltaïques pour le pompage de la source Saint François est envisagée et permettra de diminuer la consommation et de s'inscrire dans la continuité de nos engagements.

Le montant des travaux s'élève à 8 912.00€ HT.

Il propose donc aux conseillers de se prononcer sur une demande de subvention de 40 % au Fonds Vert soit d'un montant de 3 564.80€ HT. Voté à l'unanimité

Demande de subventions à la Région pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la source Saint François (N° DE_061_2025)

Le Maire rappelle aux Conseillers que la Commune s'est engagée depuis plusieurs années à utiliser des énergies vertes. C'est un moyen de produire une énergie 100% renouvelable, de réduire les émissions de CO2 et donc l'impact sur l'environnement.

Dans ce cadre, la pose de panneaux photovoltaïques pour le pompage de la source Saint François est envisagée et permettra de diminuer la consommation et de s'inscrire dans la continuité de nos engagements.

Le montant des travaux s'élève à 8 912.00€ HT.

Il propose donc aux conseillers de se prononcer sur une demande de subvention de 40 % à la Région soit d'un montant de 3 564.80€ HT. Voté à l'unanimité

Approbation des nouveaux statuts du SIVOM des Corbières (N° DE_062_2025)

Le Maire informe ses conseillers de la modification des statuts du SIVOM des Corbières.

Ces statuts ont été modifiés par :

- Le rajout d'un délégué pour la commune de Villesèque des Corbières
- La fréquence des réunions de bureau
- La participation des communes qui sera équitable et calculée sur la base de la population INSEE.

Il y a donc lieu de modifier en conséquence, l'article 2, l'article 3, l'article 6 et l'article 15 et que chaque commune délibère sur les nouveaux statuts. Voté à l'unanimité

Demande de fonds de concours à la C3SM (N° DE_063_2025)

Considérant que la Commune de Saint Jean de Barrou souhaite demander une subvention sur le fonctionnement du budget eau & assainissement et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la C3SM,

Le Conseil Municipal décide de demander un fonds de concours à la *Communauté de Communes CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE* en vue de participer au financement du fonctionnement du budget Eau et Assainissement pour un montant de 10 000.00€. Voté à l'unanimité

Demande de subventions pour l'installations de bâches à eau à Camboulan et à l'Aire de remplissage (N° DE_064_2025)

Le Maire rappelle aux conseillers l'incendie du 5 Août 2025 qui a dévasté certaines communes voisines. Il rappelle également que lors de la séance en date du 3 septembre 2025, le conseil a mandaté un consultant en sécurité incendie pour nous établir un diagnostic de vulnérabilité de la Commune.

Une analyse des risques a donc été présentée et donne lieu à des observations afin d'optimiser l'intervention des pompiers et prévenir les risques d'incendie.

Lors des interventions de secours, la proximité d'un point d'alimentation en eau par rapport au lieu du sinistre, sa signalisation et son maintien en bon état de fonctionnement, concourent à réduire les délais d'extinction et permettent de sauvegarder des vies humaines, de protéger les biens et l'environnement.

C'est la raison pour laquelle, le Maire propose aux conseillers d'installer une bâche à incendie à Camboulan (site 1) et une bâche à incendie à l'aire de remplissage (site 2) route de Narbonne (RD27).

L'achat, l'installation et les travaux s'élèvent à un montant de 33 670.64 euros HT.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de se prononcer pour une demande une subvention :

- 40 % au Département

- 40 % à la DETR.

Voté à l'unanimité

Participation pour la campagne de communication par la Commune de Fraïssé pour la maison de Santé de Durban Corbières (N° DE_065_2025)

Le Maire rappelle aux conseillers que dans la recherche de nouveaux médecins, une vidéo a été réalisée par la Commune de Fraïssé pour valoriser le territoire des Corbières et vanter le côté attractif de la maison de santé de Durban Corbières. Cette campagne d'un montant de 1 800€ doit être financée par toutes les communes rattachées à la maison de santé de Durban Corbières. La participation de la Commune de Saint Jean de Barrou s'élève donc à un montant de 200.91€. Voté à l'unanimité.

Participation au recrutement d'un nouveau médecin (N° DE_066_2025)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que fin 2021, la Commune de VILLESEQUE DES CORBIERES a signé une convention avec le Cabinet de Recrutement WORK YOUR WAY TO FRANCE, pour le recrutement d'un médecin libéral en commun accord avec 9 communes de la contrée de Durban et Feuilla. Le Docteur KIRKEBY a pris ses fonctions au Cabinet Médical.

Une délibération doit être prise dans chaque commune pour participer aux frais qui s'élèvent à la somme totale de 18 497.23€. Chaque commune participe pour le remboursement à la commune de Villesèque des Corbières des sommes engagées au prorata du nombre d'habitants. La participation de la Commune s'élève à un montant de **2 064.63€**. Voté à l'unanimité

Délibération portant mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale (N° DE_067_2025)

CONSIDERANT les demandes de mises à disposition de salle municipale (foyer) en vue d'y tenir des réunions politiques,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les conditions de mise à disposition de cette salle municipale en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le maire à modifier en conséquence les règlements intérieurs de ladite salle communale et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices. Voté à l'unanimité.

Délibération de la décision modificative n°3 - SAINT JEAN DE BARROU 2025 (N° DE_068_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
65888		-29 300
011-6042		6 400
011-60633		600
011-6064		200
011-615231		7 000
011-623		1 000
012-6413		14 000
011-635		100
TOTAL	0	0

Voté à l'unanimité.

Délibération de la décision modificative n°4 - SERVICE EAU & ASSAINIS. DE SAINT JEAN DE BARROU 2025 (N° DE_069_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
678		2 000
011-61521		-1 000
011-6061		-1000
TOTAL	0	0

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Point C3SM :
 - Transfert de la compétence urbanisme
 - Collecte des déchets
 - PICS
- Lancement par le SMMAR du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux
- Organisation d'Octobre Rose
- Point source
- Point aire de remplissage
- Sollicitation de Mme VAN ROODE pour l'achat de la parcelle à côté du local de chasse (A 287)

CLOTURE A 19 H 28

Michel DIAZ
Président de séance

Sophie CONQUET TALLAVIGNES
Secrétaire de séance